



Droits des grands parents ?

Par **crocro**, le **30/12/2008** à **16:43**

conflit grand parents, parents vis à vis des petits enfants.

En qq mots, je suis maman de 3 filles de 8 ans et 2 fois 5 ans. Il y a 2 ans nous nous sommes disputés très fortement avec mes parents au point de partir en pleine nuit avec nos enfants tellement c'était insupportable. Bref.... depuis ce jour nous les invitons pour un goûter d'anniversaire des enfants. Ils refusent à chaque fois de venir.

Actuellement ils écrivent souvent et veulent voir les enfants seules.

Nous ne le souhaitons pas car il est de notre devoir de les protéger.

Enfin voilà je ne vais pas m'étendre sur le sujet ne sachant pas si vous pouvez m'aider ou non.

J'aimerais savoir "qu'elles sont les liens minimum que je dois faire entretenir à mes enfants avec leur grands parents pour qu'ils ne puissent pas faire appel à un juge ??"

Ils habitent à 350 kms, ils ont pris la grande un peu seule avant la dispute mais sinon ne nous voyez qu'une fois par an.

Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **30/12/2008** à **16:52**

bonjour, le mieux [fluo]c'est de privilégier le dialogue entre les parents et les grands[/fluo] [fluo]parents relativement au droit de visite[/fluo] dans l'intérêt de tous mais surtout des enfants, lisez sur legavox.fr dans mon blog, l'article sur le droit de visite des grands parents,

bonne fête de fin d'année à vous, cordialement

Par **crocro**, le **30/12/2008** à **18:02**

Pouvez vous me mettre le lien de votre blog car je ne l'ai pas trouvé ...je suis novice !!

Privilégier le droit de visite des grands parents ... oui mais j'ai tout de mm de gros grieffe au sujet de ma mère qui n'est pas fiable du tout... elle est complètement hystérique. Donc mon devoir est tout de mm de protéger mes enfants pour qu'elles ne subissent pas ce que j'ai du subir !!!

Le droit des grands parents c'est un fait mais moi ce que je cherche c'est les droits des parents afin de protéger mes enfants.

Je veux faire le minimum pour qu'on ne puisse rien me reprocher... mais surtout tout en protégeant mes enfants.

Le droit de visite des grands parents ?? on les invite à passer un goûter d'anniversaire à la maison ils refusent ... pour moi il y a rien d'autres à leur accorder. Les enfants ne veulent pas les voir seules elles ont peur et j'en ai une qui est suivie pour bégaiement depuis la crise de ma mère donc NON pour moi le droit de visite des grands parents n'est pas le plus important !!

Le plus important pour moi c'est de protéger mes enfants, et surtout de ne pas les faire passer devant une cour pour une bataille juridique !! elles en ont subi assez
MERCI de votre aide

Par **crocro**, le **31/12/2008** à **08:10**

Bonjour du matin,...

Je suis déçu, c'est toujours pareil on trouve des forums qui défendent et aide les grands parents mais où trouve t on de l'aide pour nous parents pour protéger nos enfants ????

Le droit des grands parents c'est un fait mais le droit des petits enfants a vivre heureux sans qu'une grand mère vienne leur pourrir la vie???

hier elles ont eu une carte qui dit "nous avons des cadeaux au pied de notre sapin qui sont pour vous, il faut venir les chercher ..." pour des enfants de tout juste 5 ans c'est dur j'appelle cela du chantage.... Bref mes enfants ont été très lucide et on dit "ils viennent pas quand on les invite et maintenant ils commandent des cadeaux au PN pour nous !!! Ils ont qu'à faire comme nos parrains nous les renvoyer par la poste!!"

Bref c'est mon coup de gueule du matin désolé

Par **domi**, le **31/12/2008** à **11:34**

Bonjour , comme vous le dit jeetendra , si vous ne voulez pas avoir à faire appel à un juge , il faut privilégier le dialogue avec les grands parents ! Maintenant s'ils font appel au JAF , il vous appartiendra d'expliquer clairement le pourquoi de votre décision et en fonction de vos arguments et de l'unique intérêt des petits enfants , c'est le JAF qui prendra la décision finale !
Domi

Par **crocro**, le **02/01/2009** à **08:25**

Bonne année à tous

Donc si je continue à les inviter à voir nos enfants à la maison et qu'ils refusent je privilégie le dialogue ??

peut on nous imposer d'aller chez eux ? De leur confier nos enfants seul ?

Merci de votre aide

Par **domi**, le **02/01/2009** à **10:11**

Bonjour ,
[fluo]peut on nous imposer d'aller chez eux ? De leur confier nos enfants seul ? [/fluo] seul le JAF pourra vous imposer de leur confier les enfants .Encore faut-il que vos beaux-parents fassent appel à lui ! Dans ce cas là vous serez entendue et expliquerez les raisons qui vous motivent à refuser ce contact.Et comme je vous le disais , le JAF prendra une décision uniquement dans l'intérêt des enfants. Domi

Par **crocro**, le **02/01/2009** à **15:20**

Merci de votre réponse

Malheureusement ce ne sont pas mes beaux parents mais mes parents ...

Pour le moment ils n'ont pas fait appel à la justice, au JAF mais vu les tournures et vu leur courriers on s'y prepare.

On a lu beaucoup que juste les faits seraient pris en compte mais comment prouvé le harcèlement moral, les paroles mauvaises ... on a peur de ne pas y arriver mm si tout le monde nous dit que si... la justice prend en compte un mauvais traitement par des coups, ou alors un alcoolisme mais un mauvais traitement par la parole comment le prouver ...

Et puis nous ne souhaitons surtout pas que nos enfants soit obligées de passer devant un juge, une assistante sociale ou un psy ...

Alors vous allez me dire privilégier le dialogue avec les GP mais lorsque vous vous faites traiter de tous les noms et qu'ils ne veulent que les petits enfants et qu'ils disent ne plus avoir

d'enfants ... c'est difficile...